

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance EXTRAORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **mardi 15 octobre 2024 à 18h45** dans la salle du conseil municipal, localisée au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Daniel Perron
Les conseillers-ères	Mme Caroline Gignac, poste #1 M. François Savard, poste #2 M. Luc Gignac, poste #3 M. Raymond Groleau, poste #4

Absences : Mme Huguette Chalifour, poste #5  
M. David Charbonneau, poste #6

Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à la séance.

**132-10-24** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum et constatation de l'avis de convocation dûment notifié à chacun des élus, conformément à l'article 156 du Code municipal (RLRQ c. C-27.1), sur proposition de Mme Caroline Gignac, conseillère au poste numéro 1, la présente séance extraordinaire du 15 octobre 2024 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Daniel Perron, maire. Il est 18h46.

**133-10-24** **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. François Savard et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel qu'inscrit sur l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**134-10-24** **DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ – LOTISSEMENT DU LOT POUR LE 11 RUE PRINCIPALE (N/D : 2078-95-2749)**

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant a reçu une déclaration de conformité relativement à la reconnaissance d'un droits acquis le 1<sup>er</sup> avril 2009 pour le lot 6 591 437, Cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, a déposé à la Municipalité, à titre de mandataire de M. Jean-Paul Julien, propriétaire du lot concerné, une demande d'autorisation d'alinéation d'une partie des lots 6 591 437 et 6 591 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit, après étude du dossier, compléter la partie du formulaire de demande d'autorisation et produire une recommandation à la CPTAQ sous forme de résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de la Municipalité doit être formulée et motivée en fonction des éléments contenus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement de zonage U-08-2014 actuellement en vigueur, le lot faisant l'objet de la demande d'autorisation est localisé dans la zone à vocation agricole A-10;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à modifier la dimension du terrain en vertu du règlement de lotissement U-07-2014;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

**QUE** la Municipalité recommande d'autoriser le morcellement d'une partie des lots 6 591 437 et 6 591 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de Jean-Paul Julien, Jean Julien et Martine Raza.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée par le public présent.

**135-10-24**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Raymond Groleau et résolu:

**QUE** la présente séance extraordinaire du 15 octobre 2024 soit levée. Il est 18h50.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Daniel Perron  
Maire

---

Mylène Robitaille  
Directrice générale et Greffière-trésorière